

Sujet : [INTERNET] Non au projet d'exploitation d'une centrale mobile d'enrobage à chaud pour une durée de 6 mois renouvelable telle présentée par la Société Malet le 25 juin 2019

De : Colette Escourrou <colette.escourrou@gmail.com>

Date : 18/09/2019 12:00

Pour : pref-enrobage-roquefortcorbieres@aude.gouv.fr

Monsieur le Préfet ,

Je viens, par le présent mail , vous signifier mon total refus pour le projet cité en objet. Ma détermination reste sans appel en raison des très lourdes conséquences inhérentes à un tel projet. Aucune expertise extérieure à l'entreprise Malet, SPIE, LAVOYE ne permet d'avoir une perception neutre, objective. La santé, l'environnement et l'économie de l'Aude sont concernés. La durée de 6 mois renouvelable est inadmissible. **NON; NON et NON à ceCHANTIER!!!**

Le vent dominant à La Palme est La Tramontane qui amènera les particules fines de cette usine. Les 3 points développés ci-dessous confirment la dangerosité de l'installation de cette usine.

Sur le plan sanitaire:

Les rejets aériens de tous les produits néfastes utilisés génèrent de gros problèmes de santé pour toutes les communes environnantes et pas seulement les 2 communes de La Palme et de Roquefort:Sigean, La Franqui, Leucate...

La santé des habitants, des personnes en villégiature , des touristes ,est concernée. Les particules fines font la taille d'une bactérie. Elles parviennent, donc,à entrer très profondément dans les poumons. Cela entraîne des problèmes respiratoires, notamment chez les personnes sensibles. Les enfants, qui ont tendance à inhaler plus fort que les adultes sont donc particulièrement exposés. On note chez eux une augmentation de l'asthme, des allergies.Les particules fines seraient responsables de 15% à 30% des maladies respiratoires et cardiovasculaires (source: Margaux Subra-Gomez le 18/09/2019 sur France Info). Le danger aussi est l'augmentation de la maladie du cancer.

Sur le plan écologique:

Aucune étude environnementale n'a été effectuée par des organismes d'état ou indépendants tels que les groupements, les coopératives, les associations.

Ce projet, initié dans une région impacté par la sécheresse, crée une très forte nuisance : risques d'explosions, d'incendie. Les sols, les nappes phréatiques seront imbibés de ces particules toxiques, générant des problèmes surtout chez les agriculteurs, les viticulteurs, les éleveurs.

La toxicité n'épargnera point et la faune et la flore

Nuisances de la "noria " des camions sont à prendre en considération: alimentation de la centrale, transport du bitume, bruit, gaz d'échappement, dégradation de la chaussée dont la réfection est récente.Risque d'accidents. Utilisation du pétrole lourd pour les groupes électrogènes

Sur les plan économique

Aucune des 2 communes ne connaîtra une ressource économique.

- aucun emploi , tourisme en berne, chute du prix de l'immobilier
- les appellations Fitou, Corbières, Rivesaltes seront discréditées alors qu'elles sont mondialement reconnues. La biodiversité sera durement éprouvée

SEULES bénéficiaires polluantes : les Sociétés MALET, SPIE ET LAVOYE

Les palmistes veulent que vous ayez les mêmes perception et appréhension du dossier tel que celui que vous avez eu à traiter , l'an passé, pour l'implantation de l'entreprise COLAS dans la région de Lézignan, Ferrals, Boutenac.

Merci de tenir compte de ma démarche : NON à La CENTRALE BITUME ROQUEFORT DES CORBIERES

Colette R. ESCOURROU

La Palme